Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉPt: Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Unan, 16 fr. HORS DU DÉP^t: - 6 fr.; - 11 fr.; - 20 fc.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, no 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annon-ces pour le Journal.

..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le dépar-

3		CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	THE RESERVE AND DESIGNATION OF THE PARTY OF			duris te southat du Lot.
	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	CARORS.— D. 4h 41 \(\frac{1}{2} \) 10h 22 \(\frac{1}{2} \) 5h 25 \(\frac{1}{2} \) Sept-Ponts 4 53 \(\frac{1}{2} \) 10 52 \(\frac{1}{2} \) 5 38 \(\frac{1}{2} \) Cicurac 5 11 \(\frac{1}{2} \) 10 46 \(\frac{1}{2} \) 5 58 \(\frac{1}{2} \) Lalbenque. 5 20 10 53 \(\frac{1}{2} \) 6 11 \(\frac{1}{2} \) Montpezat . 5 31 11 5 6 25	Omnibus. Omnibus. Omnibus. TOULOUSE. D	De CAHORS à CAPDENAC Omnibus. Omnibus. Omnibus. CAHORS.—D. 7th 40 & 11th 30 & 15th 16 & 5 Cabessut, halte 7 49 & 11t 41 & 5 25 7 Arcambal 8 2 & 12 4 5 36 Vers 8 12 12 21 & 5 45 Saint-Géry 8 21 12 33 5 53 Conduche 8 35 1 5 6 6 St-Cirq, halte, 8 43 1 14 6 13 St-Martin-Lab. 8 57 1 35 6 25 Calvignac, hal. 9 5 1 44 6 53	De CAPDENAC à CAHORS
	MLibos.— A. 8 8 2 13 7 40 BORDEAUX. 3 51 8 8 11 4 45 DINIS — Ar 11 46 4 37 7 9 48	Gastelfranc. 9 26 4 3 9 52 Luzech 9 38 4 16 10 5 Parnac. 9 47 4 26 10 15 Mercuès 9 58 4 38 10 26	Fonneuve 6 22 11 52 7 28 Montanban. A. 6 39 12 7 2 7 45 BORDEAUX 10 40 6 05 7 » »	Montpezat. 9 48 11 56 5 54 Lalbenque 9 44 12 13 6 15 Cieurac. 9 54 12 22 6 24 Sepl-Pon's 10 7 12 34 6 36	Cajare. 9 21 2 10 6 7 Monthrun, bal. 9 33 2 24 6 58 Toirac. 9 44 2 45 7 8 Lamadeleine. 9 58 3 10 7 21 CAPDENAC. A. 10 12 3 27 7 33	Conduchd

Cahors, le 17 Juillet.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 12 juillet La Dissolution

M. le général Boulanger. - J'ai l'honneur de déposer une proposition dont le but est d'amener la dissolution de la Chambre.

M. le Président. - Cette proposition est inconstitutionnelle. Le droit de la dissolution appartient au président de la République.

M. Boulanger. - Non! et M. le président va en juger lui-même. Des motifs impérieux...

Voix : Vous voulez dire impériaux ! (Rires). M. Boulanger. - Je n'ai jamais été une cause d'agitation (Rires), au contraire ! (Nouveaux rires).

Qu'est-ce que nous voulons? Pacifier le pays le plus tôt possible. Nous voulons faire cesser l'agitation, afin qu'il n'y en ait plus trace par les élections. Nous voulons que l'Exposition ait lieu dans le calme. Il faut que cette période soit cordiale et féconde. On ne peut maintenant en relarder l'échéance. On ne peut pas non plus, par un coup de désespoir, proroger la législature : ce serait un défi au pays. Or, la dissolution ressort de l'initiative spontanée du gouvernement. (Rires prolongés). Le plus tôt sera le mieux, et le mieux, c'est tout de suite.

En se séparant pour quelques mois, la Chambre lais e une situation gênante, inquiétante et le gouvernement n'a pour y parer, qu'un crédit contesté. Le budget peut être sacrifié. La Chambre a dû se voter un calendrier spécial pour excuser son inexcusable insouciance. Prenez garde! prenez garde!! (Rires). Prenez garde ! !... (Rires).

M. Dugué de la Fauconnerie. — Le bruit sert singulièrement votre démonstration.

M. Boulanger. - ... Prenez garde! Le pays devine le danger !...

Une voix : En vous!

M. Boulanger. - ... La dissolution mettra la République à l'abri des coups de ses adversaires. La Constitution est condamnée à n'avoir que des

majorités de rencontre sur des programmes négatifs. Votre personnel ministériel est épuisé... (Applaudissements à droite. - Rires prolongés).

... La Chambre actuelle a renversé cinq ministères, et le sixième, qui n'est qu'une déception de plus, ne subsiste qu'en raison de la guerre étranga qu'il fait aux idées nouvelles. Les partis sont désorganisés. La Chambre est en fragments, en débris, en poussière! (Bruit). Cette situation ne pourrait se prolonger sans mettre la République en danger. Vos fonctionnaires ne cessent de vous dénoncer comme ennemi public, un citoyen qui veut le salut de la République, et qui voit derrière l'impuissance actuelle, les partis monarchiques qui surveillent son agonie. (Bruit).

M. le Président. - J'invite l'orateur à parler à ses collègues avec convenance.

M. Boulanger. - Le gouvernement n'a pu combattre les menaces des prétendants que par l'arbitraire. Rendez la parole au suffrage universel. Remettez-lui vos pouvoirs. Il faut voter la dissolution. (Applaudissements à droite et à gauche). Les acclamations qui acclament ceux d'entre nous qui la réclament sont un avertissement. Votre patriotisme sera à la hauteur de ce sacrifice. J'ai fait mon devoir, faites le vôtre. (Explosion de rires).

Je demande donc l'urgence sur le projet de résolution qui suit :

« Article unique. - La Chambre, convaincue de la nécessité de nouvelles élections, invite le gouvernement à demander au Président de la République d'user du droit que lui confère l'article 5 de la Constitution et de réclamer la dissolution de la Chambre ».

Voix à gauche : L'auteur ! l'auteur ! (Rires).

M. Floquet. - La rédaction de la proposition n'est pas contraire à la Constitution. Il est constitutionnel de demander au gouvernement d'inviter le Président de la République à dissoudre la Chambre. Mais le ministère est résolu à ne pas demander cette mesure au Président de la République. (Bruit à droite).

M. Dugué de la Fauconnerie. - Vous avez

M. Floquet. - On vient de dire qu'il n'y a pas de majorité dans cette chambre. M. le général Boulanger a fait à ses dépens l'expérience du contraire.

M. Le Hérissé. - C'est la concentration de la

M. Floquet. - On a parlé de majorité de hasard. Celle du général Boulanger est plus salide; elle est tout entière sur les bancs de la droile. (Applaudissements prolongés au centre.) C'est avec les électeurs de la droite, auxquels se sont joints quelques républicains égarés, que le général Boulanger a réuni les voix dont il parlé au nom desquelles il ose demander la dissolution de la Chambre.

M. de Cassagnac. - Vous avez fait élire le président de la Chambre par la droite.

M. Floquet. - Quels sont donc les travaux de M. Boulanger? Il n'a pas même daigné assister aux séances de la Chambre. La session a été laborieuse. (Rires.) Il n'est pas permis à celui qui se signale par une absence permaneute de critiquer les travaux opérés (Très bien ! très bien !) Qu'a-t-il donc fait, M. Boulanger?

M. Boulanger. - J'ai fait appel au pays.

M. Floquet. - It vous a répondu dans la Cha-

M. Gellibert des Seguins. -- J'ai été élu dans la Charente, parce que mon programme portait Révision! dissolution! (Applaudissements répétés à droite.)

Une voix à gauche, au président :

Vous ne présidez pas! (Bruit.)

M. Floquet. - Le gouvernement, qu'on a appele un ministère de déception, voudrait être, en effet, un ministère de déception pour les ennemis de la République. La majorité nous charge de faire œuvre de délense républicaine. Vous avez dit que nous faisions la guerre aux idées nouvelles, vous qui avez passé des sacristies dans les antichambres princiers. (Tonnerre d'applaudissements).

M. Boulanger essaie de parler mais inutilement. M Floquet. - La vraie dissolution est celle de votre parti, qui n'existe plus. (Salves d'applaudisse-

ments. - Bruit. - Longue agitation.) M. Boulanger. - Allez devant vos électeurs. -(Bruit. - Agitation.)

M. de Gaudin de Villaine est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Floquet. - C'est en vain qu'on inonde la France de photographies qui viennent d'Allemagne.

La fête par laquelle la France va fêter l'anniversaire de la grande Révolution, c'est le règne de la souveraineté nationale, par des assemblées librement élues. (Vifs applaudissements au centre.)

M. Boulanger. — Dans une réplique amère (Ricollège mal élevé... (Exclamations. - Bruit. -Longue agitation.)

M. le président. - Je ne puis laisser passer de telles expressions.

Cris à droite: Vous l'avez laissé insulter ; il faut le laisser se défendre.

M. Boulanger. - ... Dans cette réplique, M. le président du conseil a invoqué l'élection de la Charente. Mais il fant faire appeler le prince Victor ! C'est un bonapartiste qui a été éln! (Applaudissements à droite.) Je demande à M. le président du conseil de reprendre des paroles qui m'ont profondément froissé et après lesquelles je lui ai dit par quatre fois : « Vous en avez menti! » (Applaudissements à droite. - Bruit à gauche. - Tumulte prolongé.)

Plusieurs membres demandent la censure contre le général Boulanger.

M. le président. - La Chambre va être consultée sur la censure mais l'orateur a d'abord la parole pour s'expliquer.

M. Boulanger. - Je demanderai si c'est à M. le président du conseil ou à moi que la censure doit être appliquée?

M. le président. - C'est M. le général Boulanger qui, le premier, a violemment attaqué les membres de cette Chambre, et M. le président du conseil n'a fait que répondre dans une forme vive. (Interruptions à droite.)

M. Boulanger. - Je puis vous assurer que je n'ai jamais été dans aucune antichambre, pas même dans celle de M. Ferry.

M. le président. - Je dois consulter la Chambre sur la censure.

M. Boulanger. - Poisque la liberté de la tribune m'est refusée, j'en appelle au pays et je dépose ma démission sur le bureau de la Chambre. (Exclamation et bruit prolongé.)

M. le président. — La Chambre pensera sans

155 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

DANS LEQUEL JULIAN COMMENCE SES OPÉRATIONS

- Parfaitement, monsieur; et ce qui le prouve, e'est votre présence ici. Seulement, vous me permettrez de vous faire observer que vous avez bien

- Vos paroles même me serviront de justification, monsieur. Ne m'avez-vous pas dit, en propres termes, ces paroles : « Si vous avez besoin de moi, n'importe à quelle époque, vous me rencontrerez chaque jour, de cinq heures à cinq heures et demie, au café de la Rotonde, au Palais Royal. » Tant que rien n'est venu troubler la tranquillité, j'ai pensé que mieux valait ne pas vous ennuyer de ma présence; mais maintenant c'est autre chose : le Mayor menace, non pas moi, mais une personne à la quelle je suis attaché par les liens de la plus vive reconnaissance ; je me suis engagé à défendre cette personne, êtes-vous toujours

disposé à me servir?

- Plus que jamais, monsieur, soyez-en cer-

- Je vous remercie de cette réponse franche, elle me prouve que nous nous entendrons facile-

- Très facilement, en effet, monsieur; mais permettez-moi de m'expliquer clairement.

- Faites, monsieur ; je vous écoute.

- Monsieur d'Hirigoyen, je vous ai dû la vie d'abord, et ensuite la fortune dont je jouis aujourd'hui, car je possède près de soixante mille livres de rente, ce qui, vous en conviendrez, est un fort beau denier pour un homme dont la jeunesse a été plus qu'orageuse, et surtout a été émaillée de péripeties assez étranges : je vous dois donc tout cela, mais je vous dois plus encore.

- Monsieur ...

- Permettez-moi de finir, je vous prie?

- Allez donc. puisque vous le voulez.

- Je vons dois, monsieur, de m'être réhabilité dans ma propre estime : en un mot, d'être redevenu honnête homme. Depuis mon départ du Mexique, je n'ai pas eu l'ombre d'une faute à me reprocher ; voilà donc ma dette bien établie. Je suis prêt à vous servir en tout, même au péril de ma vie, dans la lutte que vous entamez contre le Mayor. vous avez ma parole, et vous savez que vous pouvez compter sur moi.

- Je le sais depuis longtemps, voilà pourquoi je suis ...

- Pardon, mousieur, un mot encore ; je vous servirai, mais sans aucun marché semblable à celui que nous avons fait, il y a quelques années, entre nous au Mexique, ma résolution en est prise, - Cependant, monsieur...

- N'insistez pas, je vous en supplie. J'ai fait un serment, celai de me venger du Mayor; ce serment. je le tiendrai à tout Prix, quoi qu'il arrive. En vous servant, je combats pour ma propre cause, et c'est encore un service que vous me rendez, puisque, selon toute probabilité, grâce à vous, je parviendrai à tenir mon serment.

- Laissons donc cette question de côté, puisque vous l'exigez.

- Je l'exige, oui, monsieur, car, dans le cas contraire, je serais forcé de rester neutre dans votre querelle avec mon implacable ennemi, ce qui me chagrinerait fort.

- C'est bien, monsieur, tout est dit à ce sujet ; mais vous accepterez tout au moins de me serrer

- Oh ! de grand cœur, monsieur, répondit-il avec émotion, en pressant dans sa main celle que lui tendait Julian; vous ne pouviez, monsieur, me causer une plus grande joie et me mieux recompenser de ce que j'espère faire pour amener la réussite de vos projets.

- Maintenant que tout est réglé entre nous, dit Juliau gaiement, avez-vous quelques renseignements à me fournir sur notre ennemi commun ?

- Aucuns, ou du moins très peu jusqu'a présent : ce u'est que depuis ce matin que je me suis mis en campagne décidément ; mais j'attends ce soir même des renseignements positifs. Tont ce que je puis vous apprendre en ce moment, c'est que ce drôle de Calaveras, l'âme damnée du Mayor, est à Paris, lui aussi.

- Comment, ce misérable n'est donc pas mort?

- Comment, mort?

- Oui, ce Felitz Oyandi, car tel est son nom, était déserteur de l'armée française ; il a dû être fusillé à Urès.

- Non pas ; il est bien vivant, à Paris, où il trame on ne sait quelle affaire mystérieuse.

- Sans doute de compte à demi avec le Mayor ? - C'est probable ; du reste, nous le saurons bientôt. Ah! il se nomme Felitz Oyandi; c'est bon

- Je le connais depuis l'enfance; nous sommes du même pays. Mais soyez prudent. Êtes-vous bien sûr de votre espion?

- Comme de moi-même ; lui aussi a juré de se venger du Mayor ; notre haine commune nous a rapprochés. Mais, à propos, vous le connaissez ?

- Moi, allons donc? - C'est Sébastian, cet ancien matelot, qui... - Mais il a ététué? Je me le rappelle très bien ; il comparaissait devant le juge Lynch et faisait sa confession à haute voix.

- Quand il a reçu un coup de feu ?

- C'est cela même.

- Eh bien ! pendant que l'on courait après son assassin, lui, il s'est échappé.

- Pardieu! voilà qui est bizarre ; et il est à

- Depuis deux ans, il suit le Mayor à la piste.

- Il doit être pauvre.

- Non pas, le drôle avait un magot caché en lieu sûr, il est très à son aise.

- C'est étrange, tous les ennemis du Mayor semblent ressusciter pour l'accabler.

- On le croirait.

- Enfin, nous verrons ! Maintenant entendonsnons bien, où et comment nons rencontreronsdoute comme moi que l'orateur s'est fait justice lui-

M. de la Ferrière. - Le président ne préside plus, il intervient dans le débat.

M. de la Ferrière est rappelé à l'ordre ainsi que

M. le président. - En ce qui concerne la censure, on peut considérer que le général Boulanger a suffisamment reconnu ses torts en donnant sa dé-

La Chambre consultée prononce la censure. Le président donne lecture de la lettre par la-

quelle le général Boulanger donne sa démission de député, à la suite du vote de la Chambre. Les premiers mots soulèvent sur tous les bancs

une explosion d'hilarité. La lettre, que M. Boulanger avait toute prête dans sa poche, commençait, en effet, ainsi:

« Après le vote que la Chambre vient d'émet-

M. Wickersheimer. - Je constate que la lettre a été écrite avant le vote.

La séance est levée à six heures.

motar *** M. Boulanger est sorti de la salle des séances à 5 h. 20. Dans la salle des Pas-Perdus, une dizaine de boulangistes ont crié: « Vive Boulanger! » Toutes les personnes présentes ont immédiatement riposté par les cris: A la porte l A bas Boulanger.

M. Boulanger et ses amis ont été bousculés vers la sortie et il est monté dans un landau attelé de deux chevaux, ayant à sa droite M. Laisant et en face de lui MM. Laguerre et Tiébaud. Un rassemblement d'environ deux cents personnes s'était forme autour de la voiture. Au départ, compe de sifflets et cris de : « Vive Boulanger ! » et : « A bas Boulanger!

DUEL FLOQUET-BOULANGER

M. Floquet, se considérant comme insulté par des paroles du général Boulanger, avait prié MM. Clémenceau et Georges Périn d'aller demander en son nom une réparation par les armes au géné-

MM. Clémenceau et Georges Périn se sont rendus au domicile du général Boulanger, 14 bis, rue Dumont-d'Urville.

Après que ces messieurs eurent communique les intentions de leur client au général, celui-ci se borna à répondre :

- C'est bien, messieurs. Je vous prie de vous aboucher avec mes amis MM. Laisant et Le Hérissé, qui ont reçu pleins pouvoirs.

A deux heures du matin la rencontre était dé-

La rencontre doit avoir lieu à 10 h. vendredi 13, dans la propriété du comte Dillon.

soupsique & glas M. Floquet et ses témoins arrivent à dix heures moins vingt. Il est sanglé dans une redingote noire et paraît très calme.

Le général est là depuis dix minutes. Il vient, nous dit-on, de terminer la proclamation qu'il compte adresser aux électeurs de l'Ardèche.

C'est M. Laisant, directeur du combat, qui tire au sort, en jetant une pièce de cinq francs en

Le choix du terrain appartient au général, tandis que celui des épées est à M. Floquet.

Il est dix heures cinq minutes.

Les adversaires sont en manche de chemises. Les lames se choquent.

n'ai rien à risquer.

- Nous nous rencontrerons demain entre quatre et cinq heures au café du Helder. Je vous parlerai le premier, je possède un grand talent de grime, je viendrai déguisé en officier en demi-solde ; en nous quittant, nous convieudrons d'un nouveau rendez-vous. De cette facon nous dépisterons les espions; il est important que nous ne soyons pas reconnus: quel costume porterez-vous?

- Pour demain, aucuniautre que celui-ci ; plus tard, nous verrons. Le Mayor ne m'a vu qu'une seule fois ; je portais toute ma barbe très longue, les cheveux tombant sur les épaules, et j'étais vêtu en coureur des bois. Il ya quatre ans de cela, je

- C'est vrai ; ainsi, à demain. Surtout, à moins d'un cas pressant, ne nous voyons jamais ici. Si vous avez à m'écrire, adressez vos lettres boulevard Poissonnière, 88, où je demeure.

- Très bien. Quant à moi, je demeure...

- C'est inutile, je connais votre adresse, mon-

- Alors, adieu, et à demain à trois heures, au café du Helder.

Julian prit alors congé. Il alla retrouver sa voiture, qui l'attendait à la place du Théâtre-Francais, et il rentra à son hôtel.

tain at it soundfield an Y. I annih at the elegant DANS LEQUEL LE MAYOR NE VEUT CROIRE NI AUX SORCIERS NI AUX MIRACLES

Pendant que Julian d'Hirigoyen, fort inquiet de voir une fois encore le bonheur de madame la comtesse de Valenfleurs mis en question, et par conséquent celui de Denizà et le sien menacés,

L'engagement est très vif MM. Floquet et le général se précipitent l'un sur l'autre.

Le genéral, dans une attaque très vive, a rompu. Son pied a glissé et il est tombé sur un ge-

On replace les deux adversaires.

Dans une parade, M. Floquet est atteint légèrement au mollet droit, tandis que le général est touché à l'index de la main droite.

Les épées sont tordues. On prend celles du général et les adversaires se remettent en garde.

La seconde reprise est très animée. Les combattants rompent fort peu, et les armes sont engagées jusqu'à la garde.

Le général se fend, et, d'un coup droit, traverse le plastron de M. Floquet. Celui-ci pare rapidement en quarte et, d'un dégagement très vif, atteint son adversaire à la gorge.

Le général Boulanger a reçu un coup d'épée d'une profondeur de cinq centimètres au-dessous de la mâchoire inférieure.

Il en est résulté une hémorragie très abondante, due à l'ouverture d'une des branches collatérales de la veine jugulaire externe.

Le pronostic de la blessure du général paraît devoir être très réservé, une complication de phiébite ou de phlegmon du cou étant toujours à redouter en pareille circonstance.

Si cette éventualité se réalisait, ce serait là un accident des plus sérieux et qui mettrait directement en danger la vie du malade.

Un autre accident, mais bien moins grave, est encore à craindre. C'est un épanchement sanguin dans les gaines ou les plans celluleux du

L'épée a conpé le nerf phrénique en passaut entre la veine jugulaire et l'artère carotide.

Comme le docteur Labbé lui tenait la gorge pour empêcher l'hémorragie, le général articula:

- Vous m'empêchez de respirer...

M. Boulanger a été transporté dans une des chambres de l'hôtel de M. le comte Dillon, où il a été étendu sur un lit.

Les docteurs Labbé et Charles Monod lui ont fait immédiatement des injections sous-cutanées de morphine, grâce auxquelles le général paraît moins

Vers huit heures du soir, le général s'est assoupi. Il avait pu prendre, grâce à des injections de morphine, quelques heures de repos.

A onze heures, le général, qui semble souffrir vivement et qui est en proie à une fièvre assez ardente, a pu absorber un grand verre d'orangeade.

Le Figaro donne sur le combat les détails sui-

Après une demi-minute d'attaques, de parades et de ripostes très rapides.

M. Floquet, très fougueux lui-même malgré ses soixante ans, avait le pied sur le gazon même du taillis circulaire et le coude arrêté par le feuillage. Il venait d'être piqué, sans qu'on s'en fût aperçu, au niveau du sein droit et à la main gauche.

Le général dans un moment de fougue suprême, se jeta sur l'épée de son adversaire, qui entra audessous du cou, un peu à droite, entre la carotide et la jugulaire.

Alors se passa un incident assez grave: M. Floquet avait lâché son épée qui, entrée de sept centimètres, était maintenue dans le cou. Le général qui tenait toujours son épée de la main droite, porta l'autre à son cou : « Mais vous vous servez de la main gauche l » s'écria M. Clémenceau. A la

préparait activement son entrée en campagne contre le Mayor; car l'ancien coureur des bois était déterminé à en finir, cette fois, n'importe par quel moyen, avec cet imp!acable et insaisissable ennemi qui, nouveau et monstrueux Protée, semblait se jouer de lui et prenait toutes les formes pour se dresser, constamment railleur et menaçant, devant lui ; celui-ci, de son côté, ne restait pas oisif, et mettait tout en œuvre pour gagner cette partie, qu'il comprenait, lui aussi, devoir être la dernière.

La rencontre, si longtemps attendue par le Mayor, du comte de Valenfleurs et de Vanda au bois de Boulogne, avait été loin de tourner comme il l'avait espéré.

Il s'était flatté d'intimider par sa morgue hautaine un jeune homme de l'âge du comte Armand, et d'en avoir ainsi facilement raison.

Au lieu de cela, il s'était trouvé en présence d'un homme d'une fermeté froide et tranchante; qui avait nettement répondu à ses indiscrètes questions de façon à lui prouver qu'il ne s'en laisserait pas imposer facilement, et avait ainsi fait comprendre au Mayor que ces calculs étaient faux; et qu'au lieu d'un enfant, il avait en face de lui un adversaire redoutable, avec lequel il lui faudrait sérieusement compter.

Cette découverte, en éveillant la colère du Mayor, l'avait mis hors de lui.

Il s'était abandonné à toute la violence de son caractère, malgré toutes ses résolutions contraires; imprudence qu'il regrettait d'autant plus amèrement, que l'interpellation que lui avait lancée à l'improviste un cavalier mystérieux, entendue par l le jeune comte, en déchiraat brutalement l'inco-

seconde même, le général ôtait l'arme, le sang coulait abondant.

« Oh ! pardonnez-moi, général, reprit le député du Var. Vous êtes blessé : je ne le savais pas. Je demande absolument que mon observation ne figure pas sur le procès-verbal ».

Le général se trouvait en ce moment à droite de de M. Floquet. Il se remit en position et, ne sentant pas sa blessure, voulut de nouveau reprendre le combat. Mais on s'élança sur lui. M. Clémenceau avait déjà les mains pleines de sang. On mit fin au combat.

L'état du général Boulanger

Les docteurs Labbé et Monod, auxquels a été adjoint M. Carpentier-Méricourt fils, médecin, conservent le meilleur espoir.

L'état du général n'est pas considéré comme dangereux.

M. Floquet

A trois heures M. Floquet portant plus allegrement que jamais ses 61 ans, arrivait à l'inauguration du monument Gambetta. Des vivats répêtés l'accueillent. On s'empresse tout particulièrement autour de lui.

M. Ranc s'entretient assez longuement avec le président du conseil. On voit M. Floquet faire le geste d'un homme qui porte un coup d'épée : il doit raconter à M. Ranc - expert en la matière, comme chacun sait, - les péripéties de son duel du matin.

* * * Paris, 15,

Le général Boulanger. — Les nouvelles du général Danlanger, de l'après midi, portent que l'amélioration se maintient ; la respiration n'est plus gênée; l'état général est satisfaisant; l'appétit est

A neuf heures et demie, un nouveau bulletin, signé de trois médecins, constate un commencement de congestion pulmonaire.

Dans l'entourage du général, on se montre plus

Paris, 16 juillet.

La Presse dit que pour calmer l'agitation du général Boulanger et empêcher des imprudences, on a du lui donner une forte dose de morphine.

INFORMATIONS

INAUGURATION

DU MONUMENT GAMBETTA

L'inauguration du Monument Gambetta a été favorisée par un temps à souhait.

Au-dessous du groupe représentant Gambetta entouré de figures allégoriques, une plaque de marbre noir encastrée dans le socle, porte en lettres d'or la dédicace :

A GAMBETTA LA PATRIE ET LA RÉPUBLIQUE

Une petite tribune drapée de velours rouge, avait été installée au pied du monument, pour les orateurs. Quant aux assistants, ils ont pris place sur des banquettes et sur de vastes estrades disposées à droite et à gauche. Les délégations avaient été placées derrière une longue barrière de bois qui coupait en deux la place du Carrousel, depuis le grand guichet du Louvre (côté du quai) jusqu'au pavillon de Marsan (côté de la rue de Rivoli).

gnito derrière lequal il s'abritait, donnerait l'éveil aux ennemis qu'il s'était flatté de surprendre; les mettrait sur leurs gardes, et détruirait ainsi tous les plans qu'il avait formés pour obtenir en fin cette vengeance que depuis si longtemps il désirait.

Tout en galopant, effaré, à travers les allées du bois de Boulogne, le Mayor essaya de reprendre son sang froid, de remettre de l'ordre dans ses idées bouleversées par la scène étrange dans laquelle, il était forcé d'en convenir. il avait joué un si piteux role.

Cepéndant, peu à peu son sang recommença à circuler avec moins de violence dans ses veines, ses artères cessèrent de battre.

L'air frais du matin, en le frappant au visage, lui rendit un calme relatif, qui lui permit d'envisager plus froidement et surtout plus sainement la situation dans laquelle il se trouvait jeté à l'improviste par sa faute. Il s'arrêta.

Son cheval haletant et couvert d'écume, butait à chaque pas et avait besoin de reprendre haleine. Dans le premier moment, le Mayor, épouvanté d'être reconnu, s'était lancé à fond de train; il avait fui pour fuir, sans tenir aucune direction, pour échapper au plus vite à la vue de eeux qu'il avait offensés et qui, peut-être, surtout aprés avoir entendu prononcer son nom, se préparaient à lui faire un mauvais parti.

Mais un instant de réflexion suffit pour le ras-

Aucun danger immédiat ne pouvait le menacer; quant à présent du moins, il n'avait rien à redouter de personne :

Le cortège se forme et, à trois heures précises, M le président de la République, accompagné des présidents de la Chambre et du Sénat, des ministres. des officiers généraux de la garnison de Paris en grande tenue, etc., viennent prendre les places qui leur sout réservées à gauche du monument. Les cris de : Vive Carnot! Vive la République! éclatent de toutes parts.

Le voile tombe au milieu des acclamations ani redoublent, et pendant qu'une salve de vingt-et-un coups de canon est tirée par une batterie d'artillerie placée dans le jardin des Tuileries, nombre de députés et sénateurs viennent saluer le président de la République et les membres du gouvernement.

Nous renonçons à donner les noms des membres du Parlement, des notabilités de la politique, des lettres et des arts qui assistent à la cérémonie. Les députés et sénateurs ont leurs insignes et leur échar, e tricolore.

La cérémonie commence. Les orateurs défilent successivement à la tribune, tous fréquemment ap-

C'est M. Spuller qui a pris le premier la parole.

Il retrace la vie politique de Gambetta dès le lendemain de la guerre, le montrant à la tête du parti républicain, rappelant à ce propos le fameux mot sur « la dictature de la persuasion ».

Il fait ensuite cette allusion remarquée aux difficultés que Gambetta rencontra à la fin de sa car-

« Il a aimé par-dessus tout ce Belleville qui lui a fait une si cruelle blessure, mais où il se seutait comme au foyer de sa propre flamme, ce Belleville qu'il ne voulut, par une autre sorte de folie qui lui a été reprochée comme la folie de son patriotisme, jameia abandonner, parco que, dissit-il, c'ast la rôle de l'homme d'Etat républicain, dans nos temps modernes, d'aller aux foules qui vivent encore dans l'agitation et le trouble des passions engendrées par l'ignorance, pour les appeler à la lumière et pour les élever vers les régions calmes de la pleine pos-session de soi-même. Oh! le peuple, le vrai peuple

le connaissait bien et lui rendait son affection. » L'orateur termine en prêchant la conciliation :

« ... Français, républicains qui m'écoutez, oubliez vos discordes et vos haines d'un jour : la France est immortelle et vous veut tout entiers. Réconciliezvous dans la paix républicaine; unissez-vous pour la patrie et l'humanité. Là est le devoir, l'honneur; là est aussi la suprême récompense.

» Vive la République! »

rendu hommage à la mémoire de Gambetta. Mais la voix assez faible de l'orateur n'a permis qu'à une partie restreinte de l'assistance d'entendre ce discours.

Le président du Sénat, M. Le Royer, a ensuite

M. Méline, président de la Chambre des députés, prend ensuite la parole.

Il a surtout insisté sur la vie parlementaire de celui qui fut son illustre prédécesseur. * * *

M. Floquet, président du conseil, qui reçoit une nouvelle ovation en montant à la tribune, s'exprime en ces termes :

« En face de la tyrannie impériale il fut irréconciliable : en face de l'invasion étrangère il fut intratable; en face des réactions coalisées il fut invincible. Dans cette destinée prodigieuse d'un homme qui fut à la fois l'âme de la guerre patriotique el 'organisateur de la paix civique, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer : la fécondité de l'intelligence et de l'esprit, ou la puissance du cœur et de la

Sorti du peuple, il restera l'honneur du peuple dont il portait en lui les généreux instincts et les

Plus maître de lui maintenant, il sourit de la terreur folle à laquelle il s'était laissé aller ; toule son audaee lui revint aussitôt. Il alluma un cigare et regarda autour de lui pour s'orienter.

Ainsi qu'il arrive presque toujours en pareil cas, le Mayor avait, pendant près d'une henre, presque constamment tourné dans le même cercle. Son eheval était arrêté en face du parc des

Après avoir réfléchit pendant deux ou trois minutes, il tourna la tête de sa monture du côté de la Muette, et il repartit, mais cette fois au trot, et en affectant les allures dégagées d'un prome-

Après avoir franchi les fortifications, il se dirigea lentement vers Paris.

Tout en fumant, le Mayor songeait : il se disail, à part soi, certaines vérités cruelles qu'on ne se ménage pas quand on est seul avec soi-même, mais que jamais on ne souffrirait de s'entendre dire par un tiers.

Le résume de ses réflexions se traduisait, par ces quelques mots qu'il prononça entre haut et bas

- Définitivement, je suis un niais; j'ai fail une école impardonnable, digne d'un enfant de dix ans ; il n'y a que lui qui peut arranger cela en me donnant un bon conseil ; on n'est pas plus sot que je l'ai été; le diable soit de moi, avec mes colères stupides ! Est-ce que je baisserais par hasard?

Il hocha la tête deux ou trois fois, en faisant tomber avec son petit doigt la cendre de son cigare, et il ajouta avec un sourire d'une expres-

sion singulière: (A suivre). GUSTAVE AIMARD.

grands élans. Et sa renommée est faite non seulement des questions qu'il a résolues, mais des problêmes, désormais inéluctables, que, de sa voix courageuse, il a posés devant le monde pour le bien

«Chef de l'armée aux heures terribles, il resta toujours le tuteur fidèle de ses intérêts et se fit l'initiateur de sa grandeur nouvelle, Il avait pour elle des tendresses infinies. Sans cesse il pensait à elle, Il semblait qu'il voulût remercier et glorifier les soldats du passé, en préparant avec tant de soin ses soldats de l'avenir. Il avait foi dans l'armée nationale. gardienne désintéressée de la patrie blessée.

» ... Donnons nos forces, notre dévouement passionné au peuple qu'il a servi, à l'armée qu'il aimait, à la patrie qu'il a défendue, à la République eufin que nous voulons réformatrice, bienfaisante, pacifiquedans son droit, immuable dans sa force. >

M. le ministre de la guerre a surtout rappelé le souvenir de la désense nationale.

M. de Freycinet termine par cette invocation : « O Gambetta, que n'as-tu vécu jusqu'à ce jour ! Tu contemplerais avec sierté l'œuvre dont tu jetas les bases et dont tu suivis les premiers développements. Tu applaudirais à la reconstitution de nos lorces nationales, qui fut ta passion et ton but. Ta admirerais cette armée que tu aimais tant et qui te rend un solennel hommage par ma voix. Tu reconnattrais en elle cette flamme immortelle que ta portais en toi. Ta verrais la République fondée malgré d'inévitables vicissitudes. Tu verrais un peuple tout entier uni dans l'amour de la patrie et toujours prêt à se lever, comme jadis à ton appel, pour défendre son honneur et faire respecter son indépendance. »

Le défilé commence ensuite.

Voici d'abord les troupes, placées sous le commandement du général Dessis. L'infanterie désile la première, avec une régularité d'alignement admirée; puis viennent l'artillerie et la cavalerie (dragons et cuirassiers). Des cris mille fois répétés de : Vive l'armée ! éclatent de toutes parts.

Les drapeaux s'inclinent devant le monument; les officiers supérieurs saluent du sabre.

Puis viennent les bataillons scolaires, les officiers de réserve et de la territoriale, les députations des écoles polytechnique et St-Cyr, les délégations des sociétés alsaciennes-lorraines, des étudiants, des journalistes républicains, etc., etc.

La plupart de ces délégations marchaient drapeaux ou bannières en tête : elles apportaient des couronnes - superbes pour la plupart - qui sont déposées au pied du monument.

Il est cinq heures et demi : la cérémonie est ter-

Le 14 Juillet à Paris

Les deux grands évènements de la journée étaient, cette année, la revue de Longchamps et le Banquet des maires. Ces deux solennités ont été admirables. L'armée a paru plus imposante et plus belle que jamais et les acclamations au défilé ont été des plus enthousiastes.

Le banquet offert par le Gouvernement aux maires des principales villes de France, conviés à la fête du 14 Juillet, a réuni trois mille convives environ, sur quatre mille invitations lancées.

Aucune salle n'étant assez grande pour abriter une réunion aussi nombreuse, la direction des travaux avait élevé à la hâte, dans une aile du palais des Expositions diverses, une construction en forme de quadrilatère.

Ce quadrilatère comprenait trois salles : l'une étroite, immédiatement contiguë à la façade de la direction des travaux, servait de vestiaire; l'autre, qui lui fait suite et s'étend parallèlement, comprenait une partie vide, formant salon d'attente, et une autre occupée par les tables du banquet; la troisième enfin, parallèle aux deux autres, était réservée aux cuisines.

La salle de réception était très artistiquement décorée. Au milieu se dressait un socle de fonte bronzée, supportant le buste de la République de Jacques France, au milieu d'un massif de fleurs et de plantes vertes.

Les murs étaient ornés de 32 tapisseries du garde-meuble, choisies parmi les plus belles.

Le fond de la salle était occupé par la table d'honneur, présidée par M. le président de la République. Ce dernier avait à sa droite MM. Le Royer, président du Sénat; Floquet, ministre de l'intérieur, président du Conseil; Goblet, ministre des affaires étrangères; De Freycinet, ministre de la guerre; Magnin, vice-président du Sénat; Lockroy, ministre de l'instruction publique; Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie; et à sa gauche, MM. Méline, président de la Chambre des députés; Ferrouillat, garde des sceaux; Peytral, ministre des finances; amiral Krantz, ministre de la marine; Anatole de la Forge, vice-président de la Chambre; Deluns-Montaud, ministre des travaux publics; Viette, ministre de l'agriculture, etc.

Autour de cinquante-six tables, les maires étaient rangés par département, ayant au milien d'eux leurs députés.

Un grand nombre de généraux et d'officiers

supérieurs avaient été également invités.

Selon la décision qui avait été prise, M. le

président de la République seul a pris la parole et il a traduit avec le sens politique et le patriotisme qui le caractérisent la signification de cette réunion.

« Vous direz à vos compatriotes, a-t-il dit aux maires, que vous avez rencontré ici de fermes républicains qui demandent le progrès au développement régulier des institutions de la France, qui savent garder le plus parfait sang froid en face des agitations des partis au dehors ou au dedans de nos frontières. »

Ce langage a été vivement applaudi.

L'unanimité des applaudissements qui ont accueilli les paroles du chef de l'Etat portant un toast à la concorde, à la fraternité nationale, sont la preuve qu'une même pensée, un même désir hantent tous les esprits; le relèvement et la grandeur de la Patrie.

Manifestation. - Une manifestation boulangiste a eu lieu dans la soirée de dimanche, sur la place de la Concorde. Les gardiens de la paix et les brigades centrales ont été obligés de disperser les manifestants, et plusieurs arrestations ont été opérées dont quatre maintenues.

L'Intransigeant raconte que M. Dérouléde aurait été arrêté vers neuf heures du soir, place de la Concorde, et conduit au poste du palais de l'industrie. Le Voltaire dément cette nouvelle.

Disparition d'un rapport de M. de Bismarck

Le Matin a publié une correspondance de Berlin dont voici le passage essentiel. Nous le reprodoisons sous toutes réserves, et en laissant à notre confrère la responsabilité de ses alléga-

Il s'agit ici d'un gros scandale.

On a déjà parlé de la fausse lettre à M. de Puttkamer par l'empereur, lettre qui aurait provoqué la retraite du ministre. On dit maintenant que cette lettre a été écrite sous l'inspiration de l'impératrice Victoria. Mais il y a autre chose : un long rapport de M. de Bismarck, écrit de sa main, dans lequel le chancelier explique en détail ses avis les plus intimes sur la politique extérieure, surait été sonstrait et se trouverait en ce moment à

On juge de l'émotion. Ce document est l'exposé que M. de Bismarck, pour se conformer à l'usage en Prusse, a remis au sonverain défunt, lorsque celui-ci fut proclamé empereur.

Dès le mois de sévrier, le chancelier avait écrit cet exposé, craignant d'être surpris par la mort du vieux Guillaume; mais il y a ceci de particulier dans cette histoire, c'est que M. de Bismarck n'avait écrit son exposé qu'en vue de l'empereur actuel, car il croyait que le jeune prince Guillaume réussirait à persuader son père d'abdiquer en allant a San-Remo.

Dans cet écrit, - très long, - M. de Bismarck voulut donner à son élève un tableau détaillé de la situation dans laquelle se trouve l'empire vis-à-vis

Il touchait à toutes les questions pendantes. Il exprimait franchement tous ses points de vue, toutes ses espérances, tous ses calculs sur l'éventualité d'une guerre russo-autrichienne. Bref, il se découvrait complètement et laissait voir très nettement le fond de sa politique.

L'empereur Frédéric n'abdiqua pas. M. de Bismarck se résigna à remettre cet exposé au père de son prince, dans l'entrevue de Leipzig.

L'auguste malade prit le lit. Le mémoire de M. de Bismarck et d'autres papiers restèrent quelque temps dans la chambre, puis disparurent.

Après la mort de Frédéric III, M. de Bismarck, inquiet, fit demander son papier.

Introuvable!

La fureur du chancelier éclata. Il la fit partager au nouvel empereur et des scènes pénibles eurent lieu entre la mère, l'impératrice Victoria, et son fils. Le fils accusa violemment sa mère d'avoir soustrait ou laissé soustraire des papiers d'Etat, de la plus haute importance.

Il menaçait de traduire tout le monde en justice, d'ouvrir un scandaleux procès contre les médecins anglais, contre l'impératrice, etc.

Mais tout cela ne faisait pas rendre les papiers et le sameux mémoire, qui est bel et bien encore entre les mains des diplomates anglais, lesquels se gaudissent du bon tour joué à M. de Bismarck. On a des armes contre lui, maintenant. On tient de sa main l'exposé de toute sa politique. Les Anglais feront savoir, s'il le faut, à Saint-Pêtersbourg, à Vienne ou ailleurs, ce que pense le chancelier. Vis-à-vis de la Russie, surtout, l'arme est terrible: n'ont-ils pas déjà discrètement dévoilé à Saint-Pétersbourg, certaines pensées mystérieuses du grand chancelier?

Le coup était dur pour ce dernier. On dépêcha M. de Winterfeld à Londres.

Il ne rapporta rien. A tout prix, il fallait chercher à devancer les Anglais à Saint-Pétersbourg, voir le tsar, le combler de prévenances... Le voyage de l'empereur fut décidé.

Qu'en sortira-t-il?

On ne compte sur rien. Par exemple, la haine contre les Anglais et contre l'Angleterre s'élève plus

violente chaque jour. L'empereur est aussi anglo-1 phobe que M. de Bismarck et tout le monde de la

Il ne voulut pas prononcer le nom de ce pays dans son discours du trône, disant qu'il mettait l'Angleterre au même rang que la France, pays

Il se passera des choses bien curienses entre les cours d'Angleterre et d'Allemagne et dont le contrecoup en politique se fera vivement sentir.

En attendant, l'impératrice Victoria et son entourage sont traités en ennemis. Ils sont surveillés comme suspects. Quiconque entre dans la demeure impériale est suivi ensuite. La correspondance chiffrée de l'impératrice avec Londres est inter-

Tous ces faits troubient profondément la cour et le monde politique.

L'affaire des papiers secrets de Frédéric III cause un vifémoi dans les cercles de la cour. L'empereur a longuement conféré avec le chancelier et le ministre de la justice. La question d'ouvrir une instruction judiciaire concernant la disporition de papiers d'Etat, a été agitée. On hésite, toutefois,

chancelier craint de se heurter à un resus catégorique de la reine d'Angleterre, qui détient ces documents dont l'importance est considérable. On assure que Guillaume II a déclaré à sa mère

nom pas à cause de l'impératrice mère, mais le

qu'elle ne pourrait pas quitter le territoire allemand avant que ces papiers aient été restitués. L'impératrice Victoria, décidée à se rendre, avec les princesses, à Florence, ne viendra probablement pas à cause de cette interdiction.

Etrange nouvelle. - Besucoup de journaux italiens relatent un bruit étrange qui court, paraît-il en Italie.

On prétend savoir que, dans un délai prochain et après le retour de Guillaume II de Saint-Pétersbourg, on intimera à la France d'avoir à désarmer; en effer, MM. de Bismarck et Crispi on dit simultanément que la triple alliance avait pour but d'imposer la paix.

Election législative du département du

MM. Lacroix, radical, Dumas, conservateur, 37,353 (élu). 20,600

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

La Fête Nationale à Cahors

Les personnes qui ont passé une bonne partie de leur vie à croire à la vérité des adages disent que, pour bien finir une chose, il faut la bien commencer. Ce n'est pas plus vrai que de dire le contraire, à savoir : qu'il faut mal débuter pour être certain de mal finir. Mais si la deuxième hypothèse n'est pas plus vraie que la première, on peut, sans hérésie, admettre qu'elle est plus facilement réalisable — au moins pour une catégorie d'individus dans laquelle je n'hésité pas à me

Je vais d'ailleurs en fournir la preuve en vous faisant la description de tout ce qui s'est passé le jour de la Fête Nationale dans notre ville.

La fête a commencé la veille, à 7 heures du soir, par la traditionnelle salve de 21 coups de canon et la sonnerie de toutes les cloches de la ville. Elle a continué par l'illumination - je pourrais dire l'embrasement à cause des feux de bengale - de la statue de notre illustre compatriote Gambetta, devant laquelle la Lyre Cadurcienne est venue jouer l'Hymne national et le Chant du départ. Il n'y a rien à dire sur l'exécution de ces morceaux, pas plus que sur la disposition des verres de couleurs à laquelle un gout parfait avait présidé. Je n'en dirai pas autant de l'auréole enflammée dont on a cru devoir entourer la tête du tribun, laquelle ressemblait plutôt à certain ornement dont son état de célibataire le garantissait. Qu'on ne voit pas dans mes paroles une irrévérence à la mémoire du grand homme, à laquelle je reste fidèle; ce serait me blesser aussi profondément que l'a été le général Boulanger, avec cette différence qu'il l'a été au cou, tandis que je le serais simplement dans mon amour-propre.

Le lendemain, même salve de 21 coups de canon et même sonnerie des cloches que la veille. Mais la ville a pris un air de fête. Les maisons se pavoisent au fur et à mesure que leurs habitants se lèvent.

La revue du 7°, pendant laquelle des décorations sont remises, est passée à huit heures, par le général Verrier. Les drapeaux qui flottent partout, la musique, les tambours et les clairons, ainsi que la tenue alerte et vive des troupiers, font courir dans la foule énorme qui se presse sur les boulevards, une grande émotion patriotique.

A dix heures, les quatre cortèges des quatre rosières s'avancent, de quatre points différents, vers la mairie, pour, en allant se faire unir par les liens du mariage, recevoir le prix de la vertu qu'on a raison de récompenser, parce que c'est une denrée rare. Etre pauvre et vertueux sont deux vertus dignes d'être célébrées en un jour aussi solennel.

Comme c'est aussi la fête de la solidarité, il est juste que les damnés de ce monde,

Du banquet de la vie infortunés convives

comme disait le pauvre Gilbert, ne soient pas oubliés. Aussi une large distribution a-t-elle été faite pour que, au moment où tout tressaillait au bonheur de la fête, il n'y ait pas des malheureux se tordant dans les affres de la faim. Liberté et solidarité riment si bien ensemble!

A trois heures, les jeux nautiques ont eu lieu à l'emplacement ordinaire, suivis comme toujours par une foule immense, et avec le gracieux concours de la Lyre Cadurcienne.

Je dois à la vérité de déclarer que si les concurrents luttaient de vitesse pour arriver au but, la commission des jeux nautiques luttait de lenteur pour arriver à la fin de son programme, ce qui n'était pas une compensation.

Au mat de cocagne des allées Fénelon, où les concurrents ne manquaient pas non plus, le plus fort prix consistait, m'a-t-on dit, en un Chronomètre or garanti, d'une valeur approximative de six francs. Mais pour expliquer l'enthousiasme des grimpeurs, je dois ajouter que ce prix n'était

En voyant un homme au bout du mat de cocagne et me rappelant la cérémonie du mariage des rosières, je me demandais sérieusement si, du moment que la femme doit suivre le mari où il lui plaît d'aller, la loi sous-entend jusques et y compris le sommet du mat de cocagne. Ce serait, en vérité, par trop exiger de la fidélité du sexe auquel nous devons la reine de Madagascar, que notre résident général n'a jamais vue blanche, même après son bain annuel.

Le jeu de la cruche a prouvé que quand elle ne va pas à l'eau, la cruche, on la casse tout de même.

Je riais de la naïveté de certain public à la vue des hommes qu'on mettait dans un sac pour la course. Ce public-là ne se doute pas qu'il y est souvent mis dans le sac lui-même et que, moins heureux que les coureurs des allées Fénelon, il lui en coûte, tandis que cela rapporte aux

Au crépuscule, la ville s'est éclairée comme par enchantement; mais, comme tous les ans, la palme revient à l'Hôtel-de-Ville. On a essayé cette année, au lieu de verres de couleur, d'un bel effet sans doute, mais très long et très fragile dans la pratique, de l'éclairage au gaz, avec des verres aux couleurs nationales. L'expérience a pleinement réussi et le spectacle était magni-

Et le ballon ? Non, là, vrai, il ne s'est pas emballé. A peine en l'air, il a crevé comme la grenouille de la fable. Serait-ce une malice de sa part, et en ce jour d'allégresse démocratique a-t il voulu blaguer la devise royale : Quo non ascendam ? ...

Les jeux se suivent et ne se ressemblent pas : Le feu d'artifice a complètement réussi. La pièce principale, représentant le buste de Gambette et qui était d'ailleurs une superbe pièce, a été fort applaudie par la foule, massée sur le quai Ségur. L'année prochaine, si l'artificier est moins henreux, on demandera à M. Cazes s'il se rappelle de l'année précédente, où pas une pièce ne

Après la retraite aux flambeaux, donnée par la musique militaire, qui stimulerait l'enthousiasme si c'était nécessaire en ces jours de fête populaire, et qui est si courue, la Lyre Cadurcienne a donné un concert sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville, concert commencé par la Marseillaise et terminé par le Chant du départ.

Des flots de lumière et des flots d'harmonie ont soulevé naturellement des flots d'enthousiasme, dans lequel les idées de patrie, de liberté et d'amour ont eu leur bonne part - je pourrais presque dire la part entière.

Quant à moi, j'aime ces fêtes, non seulement parce qu'elles tranchent un peu la monotonie de l'existence des individus, mais aussi parce qu'elles attestent la vitalité d'une nation. Enfin, parce qu'elles nous rappellent l'esprit de dévouement et de sacrifice que nos pères montrèrent en cette mémorable époque de 1789.

UN OBSERVATEUR

Légion d'honneur. - Par décret parua l'Officiel, M. Couvrat-Desvergnes (Roger-Antoine), ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé du service du 2º arrondissement de la ligne de Montanban à Brive, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

C'est la juste récompense des travaux difficiles et importants qu'a fait exécuter cet ingénieur dans notre département, où il s'est acquis une réputation de travailleur émérite et consciencieux.

Rarement distinction honorifique fut mieux placée; M. Couvrat se trouve à la tête d'un grand service et chargé de travaux dont l'exécution, hérissée de difficultés, a exigé beaucoup

Pour arriver au percement de la galerie du sonterrain de Marot, impossible par les moyens ordinaires tellement le terrain en est mauvais, M. Couvrat fut charge d'une mission en Allemagne, afin d'étudier un procédé, le percement par la congélation, procédé qui ne fot pas expérimenté à cause des prétentions exorbitantes de l'inventeur, M. Pœich.

M. Fraysse, entrepreneur à Rodez, inventeur d'un procédé plus pratique et moins coûteux, parvint à percer le souterrain de Marot le mois & contusions.

de juin dernier.

On se rappelle que M. le Préset se rendit sur les lieux pour constater ce résultat, dû autant à l'énergique opiniâtreté de l'ingénieur qu'au procédé mis en pratique, ceci soit dit sans loi enlever son mérite.

Comme cet ouvrage n'est pas le seul ayant présenté des difficultés sérieuses dans l'arrondissement de M. l'ingénieur Couvrat -- ce que la livraison de la ligne attestera - nous pouvons affirmer hardiment que si tout le monde était obligé d'y mettre tant d'efforts pour obtenir la décoration, bon nombre l'obtiennent qui n'y arriveraient jamais.

C'est ce qui nous fait si sincèrement, si cordialement féliciter M. Couvrat-Desvergnes de sa promotion.

Distinctions honorifiques. -

MM. Costes, maire de Cahors, et Mauxion, professeur de philosophie au lycée, sont nommés officiers d'Académie.

M. Périer, professeur de physique au lycée de Cahors, est nommé officier de l'Instruction pu-

M. Laur, vétérinaire départemental est promu dans l'ordre du Mérite agricole.

- Par arrêté du ministre des finances, la médaille de bronze a été décernée à M. Jean Castagné, facteur rural à Cahors, 31 aus de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Nous avons appris avec on vif plaisir que notre compatriote, M. Antonin Bouygues, rédacteur au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, conseiller municipal à Levallois-Perret, officier d'Académie, vient d'être promu officier de l'Instruction publique, à l'occasion du 14 Juillet.

A ce propos, un jeune poète a fait, sous forme d'acrostiche, un croquis parfait de ressemblance de notre compatriote. Cet acrostiche le voici

CROQUIS A LA PLUME

- ₩ el esprit, belle humeur française; On l'écoute, car c'est au fond
- ☐ n livre et joyeux et profond; ☐ lire, c'est s'instruire à l'aise.
- P este ardent, voix qui fait songer,
- c sant du vers et de la prose
- 🗷 n maître; son esprit se pose w ur tout sujet grave ou léger.

Cette saillie fait honneur aussi bien à l'auteur qui l'a écrite, qu'à celui qui l'a inspirée.

Nos plus sincères félicitations à M. Bouygues. - Nous enregistrons également deux nominations de compatriotes, comme officiers d'Aca-

démie. Ce sont : M. Darres Célestin, de Cahors, capitaine au 20e escadron du train des équipages, à Ver-

Et M. Soulié Jean, employé à la Cie des chemins de fer d'Orléans, originaire de Vire, can-

ton de Puy-l'Evêque. Nous les félicitons aussi très sincèrement, car

ils font partie, avec M. Bouygues, du bataillon, nous pourrions dire du régiment d'élite, qui soutient le grand renom du Quercy, dans la capitale de la France.

Récompenses d'instituteurs. --

La médaille d'argent est décernée aux instituteurs et à l'institutrice dont les noms suivent : MM. Jean Delséries, instituteur public à Assier; Pierre Vidal, institutenr public à Anglars-Juillac; Mile Loobejac, institutrice publique à

Conseil d'arrondissement. - Le conseil d'arrondissement de Cahors, se réunira à l'hôtel de la Préfecture, le lundi 22 juillet courant, dans la salle ordinaire de ses séances, pour la tenue de la première partie de la session de 1888.

Conseils municipaux. — La troisième session ordinaire des cooseils monicipanx des commones du département do Lot s'ouvrira le 5 août prochain.

Examens du brevet supérieur. - Sor onze aspirantes qui se sont présentées aux examens du brevet supérieur, cinq ont été reçues.

Ce sont, par ordre alphabétique: Mlles Marie Albet, Petronille Bousquet, Marie Calvet, Marie Foumentez, et Lucie Pouzergues.

Accident. - Vendredi dernier, an moment où le breack de M. Izarn, portant M. et Mile Cambres, s'engageait sur le pont de Ca-

bessut, le cheval fut effrayé par le pass ge d'un vélocipède ; il fit un bond vers le parapet, très élevé, et tourna brusquement. Le breack fut renversé, entraînant dans sa chute le cocher et M. et Mlle Cambres, qui n'avaient pas eu le temps de sauter.

Ils n'ont eu heureusement que de légères

Mariage. - Nous apprenons le mariage de Mlle Marguerite Hallberg, fille de M. Hallberg, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec M. Rémond inspecteur d'académie à Cahors.

Gourdon. - Les travaux du chemin de fer du lot de Gourdon sont, depuis quelques jours, poussés avec la plus grande activité. De nombreux ouvriers, sont occupés dans les divers chantiers, notamment à la gare et à Malepique. On attend tous les jours l'arrivée d'un nouveau matériel qui permettra d'augmenter le nombre des travailleurs et on assure que la ligne pourra être livrée à l'exploitation au mois de mai 1889.

M. J.-A. Cocula, vétérinaire, maire de Saint-Germain, vient d'adresser à la Société agricole du Lot un rapport fort intéressant, à la suite du concours régional d'Auch.

Notre compatriote pense qu'il n'y a qu'un moyen de reconstituer les races chevalines du Midi, c'est de reprendie le système du sélectionnement. Il s'agirait, ainsi que cela se pratique dans le nord de la France, de choisir parmi les prodoits indigènes, déjà perfect onnés, les sujets se rapprochant le plus dn type arabe, ayant le plus de fixité dans leurs caractères.

La sélection est un mode de perfectionnement aussi logique que pratique, étant donné le principe physiologique en verto duquel la conformation, le tempérament et les aptitudes des êtres sont subordonnés à la cl matologie, à l'état topograph que du sol, à la nature et au genre de nourriture à laquelle ils sont sonmis.

S'il est vrai, ajoute M. Cocula, que, pour améliorer une race, il est indispensable de tenir compte des affinités de climats et d'origine, on se demande pourquoi on a eu recours au cheval anglais, élevé au milieu des brumes froides et des abondants pâturages gras de la Grande-Bretagne, pour améliorer des races, élevées dans les pays secs et chauds du Midi, nourries de fourrages rares, ayant un tempérament diamétralement opposé.

L'indemnité des instituteurs.

- On sait que les instituteurs et les institutrices de dernière classe devaient toucher, pour 1887, une aliocation supplémentaire de cent francs. Or, dans plusieurs départements, le paiement de cette indemnité a été retardé. Les intéressés se sont justement émus, et M. Jules Roche a fait part au ministre de l'instruction publique de son intention de lui poser une question à ce sujet. M. Lockroy vient d'écriré au député de la Savoie pour lui fournir les explications nécessaires. Le retard provient de complications dans la comptabilité. Préoccupée de faire attendre le moins longtemps possible ces fonctionnaires si dignes d'intérêt, l'administration a pris sur elle de muttre à la disposition des préfets, à titre d'acompte, le tiers ou la moitié des allocations nécessaires. Un crédit supplémentaire va être demandé au Parlement pour la liquidation définitive. D'ailleurs, l'indemnité devient, à partir de cette année, un supplément de traitement régulier et permanent inscrit dans un chapitre spécial du budget.

CHEMINS DE FER D'ORLEANS ET DU MIDI

Voyages dans les Pyrénées

Les Compagnies d'Orléans et du Midi ont soumis à l'approbation de M. le ministre des Travaox publics, pour être mis en application à dater du 10 juillet, les prix des trois nouveaux voyages d'excursion au départ de Paris, permettant de visiter les diverses stations des Pyrénées.

Ces prix sont : 1re Cl., 180 fr. — 2° Cl., 135 fr. DURÉE DE VALIDITÉ : 30 JOURS

En outre, la durée de validité do billet de Voyage circulaire, actuellement établi pour le Centre et les Pyrénées, et dont les prix sont : 225 fr. en 1re Classe, et 170 fr. en 2e Classe, sera portée de 30 à 45 jours.

La durée de ces différents billets peut être angmentée, moyennant supplément de une, deux ou trois périodss de 10 jours.

Enfin, il eet délivré de toute gare desdites Compagnies des billets Aller et Retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires

ETUDE

de Me Jules BILLIÈRES, licencié en droit avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

A SUITE DE

Saisie immobilière

SURENCHERE DU SIXIÈME

Adjudication

Fixee au vingt-muit juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant procès-verbaux du ministère de M° Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date des neuf, dix et dix-sept mars, mil huit cent quatre-vingt-huit, visés et enregistrés confor-

mément à la loi, il a été procédé: A la requête de Monsieur Albert-Joseph Bessières, propriétaire négociant, habitant et domicilié au chef-lieu de la commune de Castelfranc, ayant constitué M. Jules Billières pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors, où il

Sur la tête et au préjudice de dame Joséphine Devez, veuve de Monsieur Victor Canihac, et de Monsieur Paul Canihac, son fils, tous deux propriétaires, sans profession, habitant et domiciliés ensemble au lieu de Camy, commune et canton de Luzech, débiteurs solidaires.

A la saisie réelle des biens immeubles

qui seront ci-après désignés. Ces procès-verbaux de saisie, ont été dédoncés aux saisis, suivant exploits du ministère du même huissier, en date des seize et vingt-un du même mois de mars, aussi visés et enregistrés, conformément à la loi.

Ils ont été transcrits, avec les exploits de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-trois dudit mois de mars, volume 122, numéro 14, 15 et 16, par Monsieur le conservateur qui a perçu

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par Me Billières, avoué poursuivant, enregistré et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-huit, pour y servir de minute d'enchère et y être tenu à la disposition du public. La publication de ce cahier des charges

primitivement fixée au douze mai dernier, a eu lieu, après deux renvois successifs, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors du deux juin courant, et ce jourlà, le Tribunal donnant acte de la publication, fixa la vente au sept juillet prochain. En conséquence, il sera procédé, après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi, en matière de saisie immobilière, à la vente des immeubles saisis, ci-dessous désignés:

Désignation

DES IMMEUBLES SURENCHÉRIS ET A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE.

Troisième let

Le troisième lot se compose de :

1º Une terre, située au lieu dit Cap de la Legs, figurant audit cadastre sous le numéro 790, de la même section H du plan, pour une contenance de dix ares trente centiares, et un revenu net de dix francs quatorze centimes, première, deuxième et troisième classes;

2º Une vigne perdue, située au lieu dit Cévennes, figurant audit cadastre sous le numéro 920 de la même section H du plan, pour une contenance de trente-cinq ares soixante-dix centiares, et un revenu net de trois francs quarante-sept centimes quatrième et cinquième classes.

3° Une pâture, attenante et au même lieu dit Cévennes, figurant audit cadastre sous le numéro 921 P de la même section H du plan, pour une contenance de trentequatre ares sept centiares et un revenu de soixante-six centimes, quatrième et cinquième classes.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de sept cent soixante-dix francs en sus des charges, de la première adjudication et de la surenchère, ci.......

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits, sont situés aux lieux susdits, dans la commune et canton de Luzech, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont la propriété indivise de José-phine Devès, veuve Canihac, de Monsieur Paul Canihac, son fils, parties saisies, et

de dame Marie-Pauline-Adèle Canihac, sans profession, épouse de Monsieur Benoît-Louis Chazot, capitaine au 57° régiment de ligne, avec lequel elle est domiciliée à Bordeaux, rue de Landiras, numéro 37.

Mais par un dire inséré au cahier des charges, le trente mai dernier, Me Delbreil au nom de ladite dame renonça à opposer l'indivision existant entr'elle et les saisis, et déclara consentir à la vente des biens indivis. Le Tribunal lui ayant donné acte de ce dire et l'ayant admise dans l'instance comme co-licitante, les adjudicataires n'auront pas à se préoccuper de l'in-

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits sont jouis, cultivés et exploités par la veuve Canihac et Paul Canihac son fils, parties saisies, à l'aide de domestlques et de gens de journées.

Faute par lesdits Paul Canihac et Joséphine Devès, veuve Canihac, parties saisies, d'avoir satisfait au commandement à eux signifié et payé les sommes par eux dues, et, demeurant la déclaration faite par Madame Chazot, de ne pas se prévaloir de l'indivision.

Tous les biens immeubles saisis ont été vendus à l'audience du Tribunal civil de Cahors et le troisième lot a été adjugé, au prix de six cent soixante francs en sus des charges, à M° Delbreil, avoue, qui a élu command en faveur de Augustin Mousset, propriétaire à Camy, commune de Lu-

Mais par acte faït au greffe du Tribunal civil de Cahors, le onze juillet courant, enregistré, expédié et signifié, le sieur Baptiste Fabre, propriétaire à Camy, commune de Luzech, assisté de Me Léon Talou, loco Me Billières, avoué près ledit Tribunal, qu'il a déclaré constituer pour son avoué, aux fins de la surenchère, a surenchéri du sixième en sus des charges, le prix dudit troisième lot et s'est engagé à le porter ou faire porter à la somme capitale de sept cent soixante-dix francs en sus des charges de la première adjudication et de la surenchère, sauf à parfaire.

En conséquence de cette surenchère ledit troisième lot sera revendu publiquement d'autorité de justice le vingt-huit juillet prochain, jour de samedi, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Ca-hors, siégeant en chambre des criées, au Palais de Justice de ladite ville, et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur sur la mise à prix ci-dessus, aux clauses et conditions du cahier des charges sus ramené, dont chacun peut en prendre connaissance sans déplacement.

Les frais faits pour parvenir à ladite adjudication, les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques devront être payés, dans les quinze jours de l'adjudication, entre les mains de M. Billières, avoué poursuivant soussioné suivant soussigné.

Les prix d'adjudication et les intérêts de ces prix seront payables entre les mains des vendeurs et des créanciers inscrits, d'après l'ordre amiable ou judiciaire à in-

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscripavant la transcription d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné. Cahors, le douze juillet mil huit cent

quatre-vingt-huit. L'avoué poursuivant, Signé: J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent quatre-vingt-huit, F° recu un franc quatre-vingt-

Signé: BOUDET, receveur.

DERNIÈRE HEURE

huit centimes, décimes compris.

Les Chambres se sépareront, selon toules probabilités aujourd'hui. Paris, 17 juillet.

Les dernières nouvelles de la santé de M. Boulanger signaleraient, nous dit-on, une amélioration sensible. A midi, le blessé a pu prendre un polage et un œuf à la coque. Une centaine de personnes stationnent autour de la maison.

BOURSE. — Cours du 16 juillet	1888.
3 0/0	83 35
3 0/0 amortissable (nouveau)	86 00 106 70
4 1/2 0/0 1883	4.332 50
Actions Lyon	
Action Panama Obligations Orléans 3 0/0	403 00
Obligations Lombardes	295 00
Obligations Saragosse	355 00

M. Audonard chirurgien-dentiste à Brive, vient de nous faire savoir qu'il sera à Cabors, le 24 et le 25 courant, au Châlet des Bains.